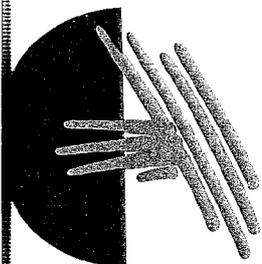


Angoulême, le 18 juillet 2007

Monsieur le Maire

16570 MARSAC



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CHARENTE

Affaire suivie par G. CONSTANTIN
Téléphone : 05.45.24.49.46

Monsieur le Maire,

Dans un courrier en date du 23 mai 2007, vous nous avez transmis le projet de PLU de la commune de MARSAC, à fin que nous formulions un avis.

Associés à plusieurs réunions de travail, nous avons déjà fait des observations qui ont été suivies au fur et à mesure du déroulement de la procédure. Un seul point d'opposition demeure, concernant l'installation de la ferme du Petit Colibri au Nord-Est du Bourg. La proposition de classement en zone N (naturelle) de ce secteur, n'est pas entièrement justifiée. Seule la partie basse correspondant à la zone inondable classée dans le PPRI devrait être en N. La partie hors PPRI devrait être en zone A (Agricole), hormis une zone "tampon" autour du projet de lagunage, qui pourrait être zonée en N(a) permettant la construction de bâtiments agricoles.

Nous avons donc le regret de donner un avis défavorable au projet de PLU de la commune de MARSAC.

Nous sommes, bien sûr, disposés à réviser notre position dans la mesure où nos propositions seraient retenues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Alain LEBRET

SERVICE GENERAL : Département Affaires Juridiques et Foncières

«les Chaumes de Crage» - Zone d'Emploi - Ma Campagne - 16016 ANGOULEME CEDEX
tél. 05.45.24.49.49 - fax 05.45.24.49.99 - e-mail: foncier@charente.chambagri.fr